



Contribution écrite du Royaume du Maroc au Nouvel agenda pour la paix

- Le Maroc se félicite de l'attention soutenue et continue accordée par le Secrétaire Général à la paix et sécurité internationales, en proposant l'élaboration d'un nouvel agenda pour la paix avec pour objectif d'inscrire l'action de la Communauté Internationale dans une **approche collective, plus proactive et cohérente pour des résultats plus efficaces**.
- La réflexion actuelle sur le « nouvel agenda pour la paix », qui intervient 30 ans après l'élaboration de « l'agenda pour la paix » de l'ancien Secrétaire Général Boutros-Boutros Ghali, est aussi opportune que nécessaire.
- Alors que l'ONU - notamment son rôle pour la préservation et le maintien de la paix – entreprend des efforts considérables pour faire face aux défis actuels, nous devons considérer les avantages comparatifs de chaque élément de la boîte à outils de l'ONU pour **prévenir les conflits et préserver la paix**.
- Cette réflexion est une occasion clé de travailler ensemble pour trouver les **voies et moyens de renforcer et d'orienter les efforts de l'ONU** en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix vers davantage d'efficacité.
- Le Maroc soutient le système multilatéral, afin qu'il soit plus robuste et solide dans le cadre des Nations Unies. L'ONU se doit aujourd'hui, de redoubler d'efforts dans la recherche d'un nouveau consensus sur le rôle du multilatéralisme à la lumière des nouvelles crises multidimensionnelles auxquelles la Communauté internationale est actuellement confrontées.
- Le nouvel Agenda pour la paix devrait respecter pleinement le droit international et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, particulièrement **l'exigence de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale des États Membres**.
- Il devrait tenir compte des réalités du monde actuel et des défis auxquels la communauté internationale est confrontée et non pas se focaliser sur les défis de la paix et la sécurité internationales, qui marquaient l'ère de la création de l'ONU, voire même le siècle passé.
- Nous réitérons notre ferme conviction que l'instauration d'une paix durable nécessite l'investissement dans le nexus développement - humanitaire - consolidation de la paix, afin d'éliminer les causes profondes des conflits et renforcer les capacités des États à prévenir et répondre aux risques de crises.
- L'instabilité provoquée ces dernières années par la montée des inégalités, les guerres, les conflits et les pandémies a clairement montré que l'accent devait être mis sur **la prévention et les approches proactives par opposition aux mécanismes ad hoc**.
- Nous soulignons l'importance du concept de **"continuum de la paix"** pour répondre aux différentes étapes des conflits et éviter une rechute de la situation dans les pays sortant d'un conflit, ainsi que pour convenir des réponses plus efficaces aux fins de la sécurité collective et gérer les risques émergents.
- En outre, il est nécessaire de placer le lien paix-développement-humanitaire au cœur de notre action collective. Les défis actuels pourraient être surmontés si toutes les parties prenantes brisaient les silos et travaillaient ensemble dans une approche collaborative et coordonnée.



- Pour ce, il est nécessaire **d'identifier les nouveaux risques pesant sur la paix et la sécurité internationales**. Le Maroc salue l'initiative du Secrétaire Général d'actualiser notre vision dans le domaine du désarmement et exprime son aspiration à accorder la priorité nécessaire aux mesures de désarmement nucléaire et autres armes de destruction massive, en s'engageant au non-recours aux armes nucléaires, et en établissant un calendrier précis en vue de leur élimination.
- Le Maroc souligne la nécessité d'œuvrer au règlement des différends par des moyens pacifiques et diplomatiques, en renforçant **le rôle de la diplomatie préventive**, en consacrant plus de ressources à la prévention et en activant le rôle de la neutralité et de la médiation dans le règlement des différends et la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité.
- Dans ce contexte, le renforcement de la coopération et de la coordination entre les États membres et les différents organes et agences des Nations Unies, ainsi que **le renforcement des capacités d'alerte précoce** sont plus que nécessaires pour renforcer les capacités collectives de détection des facteurs susceptibles de conduire à des troubles et à l'éclatement de conflits.
- Bien que les efforts et stratégies mondiaux soient importants, il est essentiel qu'ils se concentrent sur **le soutien de plans de prévention dirigés, pris en charge et appropriés par les pays en situation de conflit**. Cela est particulièrement nécessaire pour garantir des solutions durables aux conflits, car ils deviennent de plus en plus de nature interne.
- Le Royaume réaffirme sa ferme conviction que parvenir à une paix durable nécessite d'investir dans **l'élimination des causes profondes des conflits** et de renforcer les capacités des États à prévenir et à répondre aux crises et à la violence, en particulier contre **les personnes les plus vulnérables, les femmes et les filles**.
- **Les droits des enfants** doivent, également, être pleinement respectés, notamment **la lutte rigoureuse contre l'enrôlement des enfants soldats par les groupes armés**.
- Il est important d'investir dans les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix conformément au principe d'appropriation et de leadership national.
- **Les initiatives de médiation devraient également être renforcées**. La médiation reste un outil important des Nations Unies pour prévenir et résoudre les conflits. Ceci a continuellement démontré sa pertinence alors que les défis continuent de croître en ampleur et en complexité, et la démarcation entre les différentes phases du conflit - prévention, gestion et résolution - continue de s'estomper.
- Que ce soit au niveau local, national, régional ou international, tout processus de médiation doit continuer à respecter le principe fondamental du respect total de l'appropriation nationale dans la recherche de solutions politiques viables et durables. Nous devons également être conscients des effets contre-productifs de la multiplication des voix et des initiatives de médiation.
- Nous soutenons l'ambition du Secrétaire Général de donner une place plus importante à la Consolidation de la paix, ainsi que son appel à **l'augmentation des ressources allouées à la Commission de Consolidation de la Paix et au Fond pour la Consolidation de la paix**.
- Nous appelons les États Membres, et nous nous engageons, à contribuer de manière constructive et effective à la réflexion pour l'exploration et l'examen d'options permettant **d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable de la Consolidation de la paix**, notamment par le biais des contributions statutaires au budget de l'ONU.



- Dans ce cadre, le Maroc présente son soutien politique aux propositions du Secrétaire Général **pour un financement adéquat, prévisible et durable**.
- Le Maroc se félicite de l'attention accordée dans le rapport Notre Programme Commun, à la consolidation de la paix dans l'espace extra-atmosphérique, qui constitue notre patrimoine commun qu'il faut veiller à sauvegarder pour qu'il continue à contribuer au développement durable de l'humanité et servir de moteur de croissance pour nos sociétés.
- Faire face à l'évolution des menaces nécessite des outils efficaces et adaptables, et **les opérations de paix des Nations Unies** se sont avérées jusqu'à présent les plus efficaces. Cependant, les environnements de plus en plus complexes dans lesquels ils sont déployés, ainsi que l'inadéquation persistante entre l'ampleur des tâches qui leur sont confiées et les ressources qui leur sont allouées, limitent considérablement leur capacité à jouer leur rôle.
- Nous réaffirmons notre soutien à l'initiative Action pour le Maintien de la Paix (A4P) lancée par le Secrétaire Général, le 28 mars 2018. A cet égard, l'ONU devrait bâtir sur l'une de ses plus grandes réalisations que sont les Opérations de Maintien de la Paix (OMP) en tant qu'outil efficace pour la **préservation de la Sécurité Internationale** en investissant notamment à travers le renforcement des formations.
- Il est plus urgent que jamais de **rationaliser les mandats des opérations de paix**. La tendance persistante des mandats "arbre de Noël", couplée à l'insuffisance des moyens mis à la disposition de ces opérations, impacte négativement leur efficacité et la confiance des pays et populations hôtes et nuit par conséquent à l'image de l'ONU.
- Il est également nécessaire **d'assurer une plus grande complémentarité** entre les différents acteurs sur le terrain, dans le cadre du nexus paix-développement-humanitaire, tout en assurant un **équilibre et une délimitation claire des mandats, rôles et responsabilités** de chaque partie prenante.
- Le Maroc souligne la nécessité de prendre les mesures collectives nécessaires pour **affronter, fermement et catégoriquement, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations**. Il est fondamental de faire un front commun contre les menaces existentielles posées par les liens grandissant et avérées entre les groupe terroristes, les groupes séparatistes et les organisations de crime transnational organisé.
- **Le Maroc souligne que les changements climatiques n'ont pas uniquement un impact socio-économique, mais ont des répercussions sur la Paix et la Sécurité internationales**, car ils peuvent être une source de conflits, de déplacements massifs et de déstabilisation de la fabrique sociale, exacerbant notamment la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent.
- **Sur le continent africain, l'exemple de la région du Sahel est l'illustration parfaite de cet impact** et les derniers débats au Conseil de Sécurité ont démontré que le changement climatique représente un réel défi pour la paix et la sécurité dans cette région et ailleurs. **Un Mécanisme « climat et sécurité »** est désormais indispensable afin de mieux prendre en compte la question climatique dans les mandats des opérations de paix et des missions politiques spéciales.
- Plus que jamais, la résilience climatique doit être un élément clé des plans de relance et de soutien économique au continent africain. **Dans cette perspective, le Maroc appelle à une action transformatrice pour donner à plus de pays africains les moyens de mettre en œuvre l'Accord de Paris**, en mettant l'accent sur les besoins des pays en développement, en particulier les pays moins



avancés. Les contributions déterminées au niveau national de divers pays africains envoient un signal encourageant que l'Afrique est prête à se lancer dans un avenir plus durable et respectueux de l'environnement, à condition qu'elle dispose du soutien technique et financier qu'elle mérite et dont elle a besoin.

- A ce titre, et conformément aux Très Hautes Instructions Royales, le Maroc apporte un soutien financier et technique conséquent, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, pour **l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo (présidée par la République du Congo), la Commission Climat de la région du Sahel (présidée par la République du Niger) et la Commission Climat des États insulaires (présidée par la République des Seychelles)**, créées lors du Sommet africain de l'action tenu à l'initiative de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, en marge de COP22 organisée à Marrakech en 2016.
- **Le Maroc réitère l'importance de maintenir la dynamique d'action climatique à un niveau élevé**, et de s'assurer que la COVID-19 ou d'autres conjonctures internationales n'interrompent pas les efforts d'action climatique.
- La réalisation des Objectifs de Développement Durable 2030 et la nécessité d'accroître les efforts de la communauté internationale demeurent, également, au centre des priorités pour tout nouvel agenda pour la paix.
- Il est primordial de **protéger et promouvoir les droits de l'Homme aux niveaux national, régional et international**. Dans ce contexte, nous affirmons que le traitement des droits de l'Homme au niveau international doit être effectué conformément aux instruments internationaux, et au mandat des organes des Nations Unies chargés des droits de l'Homme.
- Le Maroc apprécie également que le nouvel agenda pour la paix place **les questions des femmes et l'égalité des genres, ainsi que celles des jeunes** au centre des préoccupations de la communauté internationale.
- Il est nécessaire d'unir les efforts pour mettre en place un accord international qui combat **l'utilisation de la technologie et des communications et leur utilisation à des fins criminelles**.
- Nous devons continuer à jouer un rôle pionnier dans **la lutte contre la prolifération des discours de haine** dans un contexte international marqué par la montée en puissance de l'extrémisme pour prévenir les discours de haine prônant **le respect de la diversité et de l'inclusion**.
- Nous saluons le rôle joué par l'ONU pour **relever les défis liés à la COVID-19** et rappelons l'impératif de renforcer l'architecture sanitaire mondiale.